

« Haïti continue à payer une rançon

L'essayiste Monique Clesca exhorte Emmanuel Macron à reconnaître l'*« injustice commise contre son pays à la France »*

ENTRETIEN

FORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE) - correspondant

En 1825, la France exigeait de son ancienne colonie une lourde indemnité afin de dédommager les anciens colons, en gage de la reconnaissance de son indépendance. L'essayiste et conférencière haïtienne Monique Clesca, ancienne fonctionnaire de l'Organisation des Nations unies et militante féministe, est la cofondatrice d'un collectif d'intellectuels haïtiens qui réclament la restitution de cette dette imposée.

Quel regard portez-vous sur l'ordonnance de Charles X et le traité franco-haïtien de 1825 ?

Cette histoire me donne le sentiment d'une immense injustice. Vingt et un ans après avoir vaincu les troupes de Napoléon, Haïti était totalement isolé. L'Angleterre, qui possédait des colonies dans les îles voisines, les Etats-Unis, qui avaient des plantations esclavagistes, nous avaient mis au ban des nations. Nous avions besoin que notre indépendance soit reconnue par le reste du monde, donc il fallait négocier avec la France. Après plusieurs tentatives infructueuses, en 1825, Paris a envoyé un nouvel émissaire, le baron [Ange René Armand] de Mackau. Il est arrivé avec cette ordonnance du roi de France mais, surtout, avec quatorze navires de guerre dans la rade de Port-au-Prince. C'était sous la menace de la destruction totale de notre capitale que le président Jean-Pierre Boyer (1818-1843) a accepté de signer. Ce document était particulièrement humiliant : le texte ne mentionnait même pas Haïti, mais la « partie française de Saint-Domingue ». Notre pays était invisibilisé.

Emmanuel Macron, qui a reçu à l'Elysée son homologue haïtien, Leslie Voltaire, en janvier, devrait annoncer « des initiatives » à l'occasion de ce bicentenaire. Qu'attendez-vous du président français ?

La France est en perte de vitesse dans le monde, et notamment en Afrique. Ses anciennes colonies lui tournent le dos. Le président Macron peut, d'une certaine manière,



Dans un camp de déplacés ayant fui la violence des gangs, après les fortes pluies, à Port-au-Prince

le 13 avril

changer la donne en reconnaissant que l'ordonnance de Charles X était une injustice. La France se dit attachée aux droits humains : ce sera le moment d'allier les actes et les principes. Cette reconnaissance n'effacera pas le mal qui a été fait, mais elle pourra calmer certaines douleurs. Et il faudra aborder la question de l'indemnité, qui comporte deux aspects : d'une part, la restitution des sommes que nous avons payées sous la contrainte, et d'autre part, la réparation pour les torts que nous avons subis. Des torts économiques, psychologiques.

En plus de reconnaître cette injustice, M. Macron devrait, selon vous, se prononcer en faveur d'une compensation financière ?

Ce serait l'idéal. Mais il faudrait savoir combien d'argent doit être remboursé. Nous préconisons qu'une commission binationale

se mette d'accord sur un montant, car des chiffres différents sont évoqués : 21 milliards de dollars [18,5 milliards d'euros] selon l'ancien président Jean-Bertrand Aristide [1991-1996, 2001-2004], mais certains parlent de plus de 100 milliards de dollars. Cette commission pourrait être composée de Français et d'Haïtiens, avec des économistes, des historiens, des membres de la société civile... C'est ainsi que l'on pourrait résoudre ce contentieux.

De nombreux experts s'accordent à dire que le paiement par Haïti de cette lourde indemnité est à l'origine de nombreux maux dont votre pays souffre aujourd'hui. Pourquoi est-ce le cas, selon vous ?

En effet, l'indemnité de 150 millions de francs or, ramenée plus tard à 90 millions de francs or, était une somme astronomique et Haïti a dû s'endetter auprès de

banques françaises pour la rembourser. C'est pourquoi on parle de « double dette » : d'abord l'indemnisation des colons, puis tous les emprunts qui en ont découlé. En Haïti, nous appelons ça la rançon. Le « pays en dehors » [les campagnes] a payé un très lourd tribut, car notre principale richesse, c'était le café, qui représentait 85 % de nos revenus. Le président Boyer a mis en place, dès 1826, un code rural, un système de grandes plantations, afin d'extraire un maximum de ressources financières de la terre. Des générations d'agriculteurs ont travaillé dur pour aider le pays à payer cette dette, mais ils sont restés dans la misère.

Enfin, il est important de rappeler qu'Haïti se trouve dans sa situation actuelle en grande partie parce que nous n'avons pas pu investir cet argent dans notre développement, dans notre éducation, notre santé, notre économie. Il a fallu attendre le milieu du

**«Des générations
d'agriculteurs
ont travaillé dur
pour aider
le pays à payer
cette dette, mais
ils sont restés
dans la misère»**

personnalités se sont engagées dans ce combat, comme [l'écrivaine] Yanick Lahens ou Michèle Duvivier Pierre-Louis [directrice de la fondation culturelle Fokal et éphémère première ministre (2008-2009)]. Avec le KAAD, nous souhaitons fédérer toutes ces voix pour être mieux entendus.

Jusqu'ici, le sujet n'a été abordé que de manière discontinue par les responsables politiques haïtiens. En avril 2003, le président Aristide a été le premier chef d'Etat haïtien à demander la restitution de cette 'indemnité'. Il a fallu attendre septembre 2024 pour qu'un autre en fasse de même, avec le discours prononcé par le président du Conseil présidentiel de transition, Edgard Leblanc Fils, à la tribune des Nations unies. Son successeur, Leslie Voltaire, a réitéré cette demande. La classe politique haïtienne devra s'impliquer davantage car c'est certes une bataille éthique, mais aussi politique et diplomatique.

Plusieurs dirigeants haïtiens sont mis en cause dans l'affaire des détournements des fonds PetroCaribe. Des milliards de dollars auraient été dilapidés. Comment s'assurer que la restitution de la « rançon » bénéficie au peuple haïtien ?

C'est un réel problème, mais, disons-le très clairement, cela ne devrait pas être le souci de la France. C'est l'affaire des citoyens haïtiens et nous luttons également, chez nous, contre la corruption et contre l'impunité. Il faudra sans doute réfléchir à mettre en place des formules de fonds perpétuels, des mécanismes pour protéger les sommes restituées des personnes sans scrupules. ☐

PROPOS REÇUEILLIS PAR
JEAN-MICHEL HAUTEVILLE

XX^e siècle pour qu'Haïti termine enfin de rembourser les emprunts et les intérêts. Nous avons traîné ce boulet pendant plus de cent ans ! Cet argent a enrichi la France. Et aujourd'hui encore, nous continuons à payer cette rançon, d'une certaine manière, par le sous-développement.

Fin 2024, vous avez cofondé le Kolektif Ayisyen Afwodesandan (KAAD) pour « relancer la bataille » de la restitution de la dette de l'indépendance. La société civile haïtienne s'est montrée plus dynamique, sur cette question que les responsables politiques. Pourquoi ?

Les intellectuels haïtiens sont mobilisés sur cette question depuis longtemps. Dès les années 1970, l'ouvrage de l'économiste Benoît Joachim *Les Racines du sous-développement en Haïti* [H. Deschamps, 1979] a mis en lumière cette injustice. D'autres

Au regard de sa responsabilité historique, la France ne peut pas détourner son regard d'Haïti

Jean-François Fountaine, Pierre Humic et Johannia Rolland, respectivement maires de La Rochelle, de Bordeaux et de Nantes, villes qui furent les principaux ports négriers français, soutiennent la nécessité d'une politique de réparation de l'Etat

mai 2022, Haïti a versé l'équivalent de 525 millions d'euros à la France. Ces paiements ont créé «une spirale d'endettement qui a paralyisé le pays pendant plus d'un siècle». Les remboursements ponctionnant une partie considérable de ses recettes publiques, c'est tout son développement économique et social qui a été entravé, ainsi que le déploiement de ses services publics, qu'il s'agisse de chantiers d'infrastructures, de politiques de santé ou d'éducation.

Il y a exactement deux siècles, le 17 avril 1825, la France concédait l'indépendance «pleine et entière» à son ancienne colonie de Saint-Domingue, qui avait gagné son indépendance face aux troupes napoléoniennes et pris le nom d'Haïti vingt et un ans plus tôt, moyennant le versement d'une somme de 150 millions de francs or.

Forcée d'accepter cette demande sous la menace militaire et dans le but d'avoir une reconnaissance internationale comme Etat indépendant, Haïti se voyait aussitôt contraint d'emprunter auprès de banques françaises pour assurer le premier versement, subissant ainsi le poids d'une double dette: celle de l'emprunt et celle des intérêts de l'emprunt.

Cette dette imposée par la force a été officiellement soldée dans les années 1950, mais pèse toujours sur Haïti. Selon une enquête du New York Times de

rons le bicentenaire de la dette haïtienne, nous réitérons cette demande pour l'instant restée sans réponse concrète.

C'est avec solemnité et d'une même voix que nous demandons à l'Etat français de prendre ses responsabilités et d'envisager une réparation à la fois éthique, historique, éducative, économique et sociale envers le peuple d'Haïti. Nous avons, dans nos communnes respectives, commencé à donner une place visible à la mémoire de l'esclavage et de l'histoire coloniale en général, qui avait longtemps été occultée.

Face à la singularité de l'histoire haïtienne, il nous faut aujourd'hui aller plus loin, prolonger le travail mémoriel, enseigner à nos enfants les conséquences de la colonisation et de l'esclavage, assumer une éducation populaire autour de leurs résonances contemporaines, des souffrances économiques et sociales liées à ce pan de notre histoire.

Nous appelons les collectivités dont le passé comme le présent est lié à Haïti à se joindre à cet appel et à agir concrètement pour les Haïtiennes et les Haïtiens, conformément à leurs compétences. Nous appelons le président de la République à engager la France sur la voie de la réparation. ■

tourner son regard d'Haïti, comme si elle n'avait pas contribué à cette situation. Conscients de l'histoire commune de nos villes et du rôle qui fut le leur dans l'histoire coloniale et de l'esclavage, nous, maires de Bordeaux, Nantes et La Rochelle, avons choisi d'assumer une responsabilité particulière et d'engager un travail de mémoire quant à la dette haïtienne. Notre devoir collectif est de porter un discours de justice et de vérité, d'affronter notre passé sans fards, de reconnaître les crimes et les injustices commises. Nous devons cet engagement à celles et ceux qui ont résisté pour gagner leur indépendance et celles et ceux qui, aujourd'hui encore, souffrent, en Haïti et ailleurs, des conséquences des décisions insupportables de notre pays. Après la reconnaissance historique, le temps est venu d'ouvrir le processus de réparation à l'égard du peuple haïtien.

Le 10 mai 2024, à l'occasion de la Journée nationale des mémories de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, nous nous sommes associés à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage et avons lancé un appel à l'Etat français à contribuer au redressement d'Haïti par la réparation morale et financière. Aujourd'hui, alors que nous commemo-

**NOTRE DEVOIR
COLLECTIF EST
D'AFFRONTER
NOTRE PASSÉ
SANS FARDS,
DE RECONNAÎTRE
LES CRIMES
ET LES INJUSTICES
COMMISSES**

Jean-François Fountaine
maire divers gauche de
La Rochelle; Pierre Humic
maire Les Ecologistes de
Bordeaux; Johannia Rolland
maire socialiste de Nantes